



**Assemblée générale**

Distr.  
GÉNÉRALE

A/HRC/8/21/Corr.1  
11 juin 2008

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME  
Huitième session  
Point 6 de l'ordre du jour

**EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL**

**Rapport du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel**

**Tunisie**

**Rectificatif**

Après le paragraphe 83, *ajouter* un nouveau paragraphe ainsi conçu:

«Toutes les conclusions et/ou recommandations figurant dans le présent rapport reflètent la position de l'État ou des États qui se sont exprimés et/ou celle de l'État examiné. Elles ne doivent pas être considérées comme étant entérinées par le Groupe de travail dans son ensemble.».

-----